ART. 8 N° 507

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 507

présenté par M. Hetzel et M. Reiss

ARTICLE 8

Compléter l'alinéa 14 par les mots :

« dans le cadre de la lutte contre l'entrisme communautariste et contre les idéologies séparatistes. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de cibler que les mesures de ce projet de loi correspondent aux objectifs de l'exposé des motifs.